

Département
Des ARDENNES

=====
ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 06.11.2024
Convocation faite
Le 23.09.2024

Délibération
N°2024-10-183

Avenant n°1 au contrat
DSP Rivéa 2023-2033 :
Modification du GER 2025 et
octroi d'une avance de
trésorerie (annexes)

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 29 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le mardi vingt-neuf octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gerard DELATTE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérard GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : M. Fabien PRIGNON (pouvoir à M^{me} Isabelle BODART), M^{mes} Angélique WAUTOT, Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), MM. Dominique HAMAIDE (pouvoir à M. Gérard DELATTE), Antoine DI CARLO (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), Daniel DURBECQ (pouvoir à M. Jean GUION), M^{me} Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M. Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Jean-Pol DEVRESSE en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la délibération n°2023-02-007 du 28 février 2023 approuvant la reconduction du marché in-house de gestion du Centre Aqualudique Rivéa pour une durée de 10 ans avec la SPL Rives de Meuse,

Considérant la création d'un compte de gros entretien et renouvellement (GER) et la programmation de ces derniers,

Considérant le versement prévu par le contrat de DSP, au titre du GER pour 2025, d'un montant de 790 415 € pour financer les opérations de réparation des 15 ans de l'équipement,

Considérant les imprévus rencontrés par la SPL Rives de Meuse, notamment le remplacement complet du Pentagliss et le changement du carrelage de la fosse de plongée,

Considérant la nécessité de porter le montant du GER 2025 à 1 086 028 €,

Considérant la non utilisation, par la SPL, de l'intégralité des sommes versées au titre du GER 2023 et 2024,

Considérant ainsi un montant disponible sur le compte GER de 90 067 €,

Considérant l'avis favorable de la Commission de contrôle financier du 10 octobre 2024 sur cette modification du compte GER,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** l'avenant n°1 annexé prévoyant la modification de la somme dévolue aux travaux de gros-entretien et de renouvellement d'un montant supplémentaire de 205 546 € pour les travaux non prévus par la SPL au titre du GER 2025 compensées pour partie par l'enveloppe du GER 2024 non consommée, portant celui-ci à 1 086 028 €, conformément au tableau annexé,
- * **donne délégation** au Président pour signer ledit avenant, annexé à la présente,
- * **approuve** l'octroi d'une avance de trésorerie d'un montant de 995 961 € dans l'attente du vote du budget 2025,
- * **décide** que cette avance pourra être versée en plusieurs fois et sera remboursée en 2025,
- * **donne délégation** au Président pour rédiger la convention financière correspondante.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardennes rives de Meuse

Le Vice-Président